

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 20 mars 2012**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 mars 2012**

**2012 DDEEES 11G** Subvention et convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7 e).

**M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose l'octroi d'une subvention à l'association « Carrefours pour l'Emploi » ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association « Carrefours pour l'Emploi » la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 340.000 euros sera versée à l'association «Carrefours pour l'Emploi » - dont le siège social est situé 1, place Joffre, case 29, 75700 Paris SP 07 (numéro de tiers X 05 026 – SIMPA 18 471).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de décision de financement :  
-à hauteur de 300.000 euros, au titre du soutien à l'accès à l'emploi, sur la fonction 91, nature 657-4, ligne DF55007 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2012 (numéro de dossier : 2012-03974)  
-à hauteur de 40 000 euros au titre du soutien au développement à l'Economie Sociale et Solidaire, sur la fonction 91, nature 657-4, ligne DF55009 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2012 (numéro de dossier : 2012-03975).